

**Tableau récapitulatif des rémunérations des dispositifs d'accompagnement éducatif**

<b>Dispositif</b>	<b>Etablissement</b>	<b>Personnels concernés</b>	<b>Type d'heures</b>	<b>Texte</b>	<b>Code DAF</b>	<b>Taux horaire (€)</b>
<b>Accompagnement éducatif hors temps scolaire (aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle)</b>	Premier degré	Enseignants du premier degré	HSE	Décret n° 66-787 du 14 octobre 1966	<b>5401</b>	Instituteur (spécialisé ou non) : <b>21,50</b> PE classe normale : <b>24,16</b> PE hors classe : <b>26,58</b>
		Personnels administratifs, assistants d'éducation, intervenants extérieurs	Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>0510</b>	Intervenants extérieurs et personnels non enseignants : <b>16,07</b>
	Second degré	Enseignants du second degré	HSE	Décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950	<b>5402</b>	Voir taux des HSE en fonction du corps et du grade
		Personnels d'éducation (CPE) et de documentation	Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>0510</b>	Conseillers principaux d'éducation et personnels enseignants : <b>30,15</b>
		Personnels d'orientation, MI-SE, personnels administratifs, assistants d'éducation, intervenants extérieurs	Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>0510</b>	Intervenants extérieurs et personnels non enseignants : <b>16,07</b>
	<b>Dispositif expérimental de réussite scolaire dans 200 lycées</b>	Second degré	Enseignants du second degré	HSE	Décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950	<b>5410</b>
Personnels d'éducation (CPE) et de documentation			Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>1512</b>	Conseillers principaux d'éducation et personnels enseignants : <b>30,15</b>
Personnels d'orientation, MI-SE, personnels administratifs, assistants d'éducation, intervenants extérieurs (étudiants de master 2e année, vacataires étrangers)			Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>1512</b>	Intervenants extérieurs et personnels non enseignants : <b>16,07</b>
<b>Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au collège</b>	Second degré	Enseignants du second degré - collège	HSE	Décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950	<b>5411</b>	Voir taux des HSE en fonction du corps et du grade
		Assistants d'anglais, locuteurs natifs - collège	Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>1552</b>	Intervenants extérieurs et personnels non enseignants : <b>16,07</b>
<b>Renforcement de l'apprentissage de l'anglais oral au lycée</b>	Second degré	Enseignants du second degré – lycée	HSE	Décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950	<b>5412</b>	Voir taux des HSE en fonction du corps et du grade
		Assistants d'anglais, locuteurs natifs - lycée	Vacations	Décret n° 96-80 du 30 janvier 1996	<b>1553</b>	Intervenants extérieurs et personnels non enseignants : <b>16,07</b>
<b>Stages de remise à niveau dans le 1<sup>er</sup> degré (CM1-CM2)</b>	Premier degré	Enseignants du premier degré	HSE	Décret n° 66-787 du 14 octobre 1966	<b>5404</b>	Enseignement – Instituteur : <b>21,50</b> Enseignement - PE classe normale : <b>24,16</b> Enseignement - PE hors classe : <b>26,58</b>